



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

laon le

Direction départementale des territoires

Service environnement

Unité de gestion des installations classées pour la
protection de l'environnement, déchets

**Compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation
– Entreprise BAYER à MARLE -
Réunion qui s'est tenue dans les locaux de la préfecture
LAON – 16 mai 2013**

Participants :

M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, secrétaire général
M. Arnaud LEMAIRE, préfecture de l'Aisne – SIDPC
Mme Valérie GARBERI, préfecture de l'Aisne – SIDPC
Mme Régine DEMOL, DREAL Picardie
M. Pascal LEMOINE, DREAL Picardie
Mme Pauline COUSINAT, DREAL Nord-Pas-de-Calais
M. Hervé VASSEUR, DDT de l'Aisne
M. Cédric BERHO, SDIS de l'Aisne
M. Jacques SEVRAIN, maire de MARLE
M. Pierre MODRIC, association du comité de défense du bas de Marle
M. Xavier WOIMANT, société CERENA
M. Jean-Marc PUJO, directeur du site BAYER
M. Christophe VYNS, société BAYER
M. Thierry BOITTE, société BAYER – CHSCT
M. Hubert LEGUAY, société BAYER
M. Eric MORIN, société BAYER
Mme Régine RASSELET, DIRECCTE Picardie
M. Olivier MIGUET, DIRECCTE Picardie
Mme Marie-Aude SCHIAULINI, ARS Picardie

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Présentation par la société BAYER du bilan 2012 relatif au système de gestion de la sécurité (SGS)
- Présentation par la DREAL des actions menées en 2012 par l'inspection des installations classées sur le site BAYER,
- Vote des membres du CLIC sur le projet de PPRT,
- Questions/points divers

M. LEROUX-HEURTAUX rappelle l'ordre du jour et donne la parole à M. VYNS, responsable QHSE de la société BAYER qui présente le système de gestion de la sécurité (SGS) du site BAYER. Il reprend chaque ITEM du SGS et l'application qui en a été faite en 2012 sur le site BAYER.

De nombreuses formations axées sur la sécurité ont été réalisées. Aucun accident n'a eu lieu en 2012 sur le site. M. VYNS rappelle que tous les projets de modification sont formalisés et donnent lieu systématiquement à une analyse de risques.

En 2012, un exercice PPI a eu lieu. Le scénario retenu était l'incendie du bâtiment C403. Cet exercice a permis de tester l'ensemble des procédures.

M. VYNS a enfin présenté les investissements liés à la sécurité réalisés en 2012 pour un montant de 284 000 €

La présentation de M. VYNS n'a appelé aucune observation de la part des membres du CLIC.

Mme DEMOL a ensuite pris la parole pour présenter l'action de l'inspection des installations classées sur le site en 2012. Une inspection approfondie a été réalisée le 27 mars 2012 qui portait notamment sur le stockage des liquides inflammables. Aucun écart majeur n'a été relevé. Les observations émises ont été portées à la connaissance de l'exploitant. Par courrier du 3 juillet 2012, l'exploitant a indiqué que les mises en conformité vis-à-vis des observations avaient été réalisées.

Deux modifications non substantielles ont été instruites et ont fait l'objet d'un « donner acte » à l'exploitant.

Mme DEMOL a ensuite rappelé les différentes étapes liées à l'élaboration du PPRT.

Le projet de PPRT est actuellement en consultation des Personnes et Organismes Associés (POA) du 27 mars jusqu'au 27 mai 2013.

L'enquête publique devrait débuter début septembre 2013 pour une approbation du PPRT avant la fin de l'année 2013.

Aucune question n'a été posée par les membres du CLIC à l'issue de la présentation de Mme DEMOL.

Mme DEMOL propose ensuite de procéder au vote des membres présents du CLIC sur le projet de PPRT qui leur a été adressé fin mars 2013.

A l'issue du vote des quatorze votants, les résultats sont les suivants :

Vote favorable : 14
Vote défavorable : 0
Abstention : 0

Les membres du CLIC émettent donc un avis favorable à l'unanimité sur le projet de PPRT.

Cet avis sera joint à la note de présentation du PPRT lors de l'enquête publique début septembre.

M SEVRAIN indique que la concertation du public qui s'est déroulée du 8 avril au 8 mai 2013 n'a donné lieu à aucune observation de la part du public dans le registre d'enquête.

M. LEROUX-HEURTAUX indique qu'une réunion d'information s'est tenue en mairie de MARLE le 21 mars 2013.

Cette réunion avait pour but de présenter les conditions d'évaluation par France Domaine de leurs biens aux propriétaires des cinq habitations et du bâtiment industriel situés au sud du site BAYER pour lesquels des travaux de renforcement du bâti seront imposés.

Cette réunion a aussi permis d'apporter des réponses aux différentes interrogations des personnes présentes.

Aucune autre observation n'étant formulée, M.LEROUX-HEURTAUX remercie les participants.

La séance est levée.

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aisne

Jackie LEROUX-HEURTAUX

Jackie LEROUX-HEURTAUX